Par e-mail : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/09/les-assureurs-semblent-s-etre-longtemps-illusionnes-sur-leur-capacite-d-adaptation-au-risque-du-changement-climatique_6181210_3232.html

« Les assureurs semblent s’être longtemps illusionnés sur leur capacité d’adaptation au risque du changement climatique »

TRIBUNE

Michel Lepetit
Ingénieur

L’ingénieur et historien de l’énergie Michel Lepetit appelle, dans une tribune au « Monde », le secteur de l’assurance à s’unir pour surmonter la crise majeure que représente l’accumulation des catastrophes climatiques.

Publié le 09 juillet 2023

En 2022, une conjonction singulière de phénomènes financiers et physiques a disloqué, à l’échelle planétaire, le marché de la réassurance des catastrophes naturelles climatiques. La brutale hausse des taux d’intérêt, l’inflation des coûts de réparation, mais surtout l’emballement d’événements extrêmes ont stressé ce marché dont la fonction est de partager les risques entre assureurs – le réassureur fonctionnant comme un « assureur des assureurs ».

Fin 2022, la hausse spectaculaire du coût de la réassurance n’a pas été accompagnée, contrairement aux prédictions de la théorie des marchés, d’une augmentation de l’offre. La demande n’a pas été satisfaite et certains assureurs ont dû garder plus de risques que prévu dans leur bilan.

Les assureurs semblent s’être longtemps illusionnés sur leur capacité d’adaptation au risque du changement climatique. Ils pensaient n’avoir qu’à réviser leurs tarifs – à la hausse – chaque année. Mais la violence des chocs, l’incertitude sur leur variabilité, le caractère systémique d’événements extrêmes de plus en plus complexes et aux effets mal anticipés ont fait vaciller les certitudes et les croyances du marché.

Le risque du dérèglement climatique n’a rien à voir avec le risque climatique, un risque bien connu par le passé. Le risque du dérèglement climatique, c’est le dérèglement du risque climatique. Il s’avère, en effet, difficile à modéliser, à quantifier, à anticiper ; et, donc, à assurer. Cessons de croire que la modélisation statistique du dérèglement climatique va permettre de quantifier et donc de maîtriser l’assurance de ce risque ; cessons de croire que les marchés financiers, par leurs innovations (comme les « obligations catastrophe »), vont pouvoir épauler des réassureurs privés en manque de fonds propres ; cessons de nous réfugier derrière l’idée que les capitaux et les hommes vont continuer de s’accumuler dans les endroits les plus exposés aux transformations du climat.

Déficit croissant d’assurabilité

Les signes avant-coureurs de la crise s’accumulaient depuis quelques années, notamment en Europe, avec les inondations dramatiques en Belgique et en Allemagne à l’été 2021. Les feux de forêts se sont multipliés, surtout en Amérique du Nord. La crise de l’assurance est donc mondiale, car c’est un marché interconnecté à travers la réassurance, dont la raison d’être est de mutualiser les risques, dans l’espace et dans le temps. Les symptômes de la crise ont d’abord proliféré aux Etats-Unis : retrait de réassureurs et d’assureurs ; hausse des tarifs et des franchises ; interventions des Etats pour pallier un déficit croissant d’assurabilité des biens. L’inquiétude monte inexorablement chez les clients, chez les citoyens et, donc, chez leurs représentants politiques.

Ni les assureurs collectivement ni leurs régulateurs malgré leur juste appréhension de la crise climatique n’ont su ou pu alerter les décideurs politiques d’un éventuel scénario de stress comme celui advenu l’an passé. Depuis le début de l’année, les instances internationales en Europe, et en France les régulateurs et les pouvoirs publics, multiplient les initiatives dans l’urgence pour tenter d’y remédier et de préparer l’avenir. Anticipant les conséquences socio-économiques à long terme de cette crise, les régulateurs craignent l’émergence de risques systémiques sur les encours de crédit immobilier résidentiel, dus à l’éventuelle inassurabilité des biens en garantie.

En 2022, la France semble avoir enfin compris l’impératif besoin d’adaptation au dérèglement climatique : multiplication des feux de forêts, sécheresses, grêles dévastatrices. Le système national d’assurance des catastrophes naturelles fait débat. Forte de la garantie de l’Etat, cette institution quadragénaire qu’est le régime d’assurance Cat Nat, souvent citée comme modèle à l’étranger, est dorénavant en déséquilibre financier. Les événements climatiques extrêmes non pris en charge par l’Etat (comme les épisodes de grêle) ont très fortement affecté les comptes des assureurs en 2022. La crise de l’assurabilité touche aussi nos collectivités locales, par ailleurs aux avant-postes du combat pour l’adaptation.

Se défausser sur l’Etat

S’il est technique, le débat sera donc également politique, voire historique : on ne manquera pas d’invoquer le principe de solidarité nationale inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 : *« La nation proclame la solidarité et l’égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. »*

Bruno Le Maire, ministre de l’économie, et Christophe Béchu, son collègue chargé de la transition écologique, ont créé, le 26 mai, une commission chargée d’interroger la résilience de notre système assurantiel face au dérèglement climatique. Se contentera-t-on de « rafistoler » financièrement le système, voire de laisser les acteurs se défausser sur l’Etat, assureur en dernier ressort ?

L’assurance française doit se mobiliser sur la prévention des risques, sur la prise en compte du long terme, comme elle le fait déjà pour la garantie décennale des constructeurs. On espère des acteurs bien plus unis, malgré leurs disparités et leurs clivages, engageant des partenariats et capables d’intelligence collective au service du bien commun, partageant leurs meilleures pratiques, leurs outils, leurs données et envisageant des expérimentations locales. Il faudrait avoir l’audace de créer des solidarités internationales exemplaires et, s’il est encore temps, à l’échelle européenne.L’adaptation au changement climatique est un chantier d’une

complexité immense, interdisciplinaire et systémique. Le gouvernement semble, avec sa planification et sa trajectoire d’adaptation à + 4 °C, avoir pris conscience des défis. L’assurance française doit y contribuer. Et ne pas manquer son rendez-vous avec l’histoire.

Michel Lepetit est ingénieur, vice-président de The Shift Project et chercheur associé en histoire globale de l’énergie au Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain, université Paris Cité.

Michel Lepetit (Ingénieur)